

LE BILAN DE SANTÉ EN ÉCOLE MATERNELLE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

- > DES TESTS DE LA VISION, DE L'AUDITION, DU LANGAGE ET DE PSYCHOMOTRICITÉ,
- > LA VÉRIFICATION DES VACCINS GRÂCE AU CARNET DE SANTÉ,
- > LA SURVEILLANCE DU POIDS ET DE LA TAILLE,
- > UN CONTRÔLE BUCCO-DENTAIRE.

POUR QUI ?

Les enfants scolarisés en moyenne section, âgés de 3 à 4 ans.

PAR QUI ?

Une infirmière et/ou une auxiliaire de puériculture du Conseil départemental du Val-de-Marne.

OÙ ?

À l'école, pendant les heures scolaires.

À l'issue de ce bilan de santé, un compte rendu écrit vous sera remis

.....
Si un diagnostic doit être précisé ou si une prise en charge s'avère nécessaire, une consultation dans un centre de PMI (protection maternelle et infantile), chez votre médecin traitant ou chez un spécialiste vous sera préconisée.

La conclusion du bilan ou des éventuelles orientations ou préconisations feront l'objet d'une transmission au médecin scolaire dans le respect du secret professionnel.

Vous pouvez assister au bilan de santé de votre enfant

En cas d'impossibilité, pensez à remettre son carnet de santé à l'enseignant dans une enveloppe cachetée.



Depuis la rentrée scolaire 2012, chaque année, 19 000 enfants de 3-4 ans scolarisés dans le Val-de-Marne bénéficient d'un bilan de santé en école maternelle.